

NOM : Prénom : Sexe :
Adresse : N° Licence :
Code Postal : Ville :
Date de naissance : / / Email : @
Tél Domicile : Tél portable :

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM - Prénom : Téléphone :

INDIVIDUEL Adhésion année – La cotisation comprend la licence FSQT, l'assurance individuelle et l'adhésion au club

- o Adulte (né en 2004 et avant) : 89 € (+ Tee shirt Dahu91 : 12 € = 101 €)
- o Jeune (né entre 2005 et 2012) : 64 € (+ Tee shirt Dahu91 : 12 € = 76 €)
- o Enfant (né en 2013 et après) : 59 € et pour le parent accompagnant : 84 € (+ Tee Shirt Dahu91 : 12€/personne)

Le matériel d'escalade est fourni par le club, sauf **l'achat de chaussons d'escalade qui est à prévoir rapidement.**

FAMILLES : – 10 % sur le total à partir de 3 personnes ou plus inscrites de la même famille

Coupons CAF, Coupons Sports ANCV acceptés

Pour les activités, les enfants de moins de 11 ans sont impérativement accompagnés d'un parent adhérent qui participe à la séance.

Cartes temporaires :

- o 4 mois : 53 € pour un adulte et 32 € pour un jeune ou un enfant
- o 1 à 3 jours : 5 €

Assurance

J'ai pris connaissance des garanties de l'assurance individuelle incluse dans la cotisation et détaillées dans la notice qui m'est remise avec la licence

Droit à l'image

J'autorise DAHU 91 à diffuser les photographies ou vidéos prises lors des activités pour la communication et la promotion de l'association dans un but non lucratif. Dans le cas contraire, cocher la case : non je n'autorise pas

Pour l'inscription (à remettre lors des séances) :

- Cette fiche d'inscription dûment remplie et **signée en bas**
- + un chèque du montant de la cotisation à l'ordre du DAHU 91
- + 2 photos d'identité pour la licence (noter le nom au dos de chaque photo)
- + l'attestation sur l'honneur (suite au questionnaire de santé) ou le certificat médical au dos de cette fiche, si pratique de l'alpinisme

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), Mr - Mme responsable légal de l'enfant autorise le responsable de la séance à prendre les décisions adéquates en cas d'accident. De plus, j'autorise le transport de mon enfant lors d'une sortie extérieure.

Fait à le : Signature :

INFORMATION ET COMMUNICATION

<i>Nous recevons régulièrement des informations de la FSGT (notre fédération sportive) ou d'autres clubs, à propos de séjours, manifestations, compétitions, formations ... Etes-vous intéressé(e) pour recevoir ces informations par mail ?</i>	<i>oui</i>	<input type="checkbox"/>
	<i>non</i>	<input type="checkbox"/>

CERTIFICAT MEDICAL **OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE L'ALPINISME** (à renouveler chaque année)

Réglementation : Arrêté du 24/07/2017

Je soussigné, Docteur certifie que

NOMPrénom

ne présente, à ce jour, aucune contre-indication à la pratique de la discipline sportive à contraintes particulières suivante :

Alpinisme au delà de 2500 mètres d'altitude

*Pour la pratique de l'**alpinisme** au-dessus de 2500 mètres d'altitude :*

- une attention particulière est portée sur l'examen cardio-vasculaire ;

- la présence d'antécédents ou de facteurs de risques de pathologie liées à l'hypoxie d'altitude justifie la réalisation d'une consultation spécialisée ou de médecine de montagne – cf arrêté du 24 juillet 2017 pris en application de l'article L. 231-2-3 du code du sport.

Fait le à

Cachet et signature du médecin